

Sécuriser l'accompagnement psychologique de votre enfant à l'école : Formulaire de consentement

Informations relatives au mineur

- Nom de l'élève : [À compléter]
- Prénom de l'élève : [À compléter]
- Date de naissance : [À compléter]

Nature et cadre de l'intervention

- L'intervention du psychologue de l'Éducation nationale (PsyEN) peut prendre la forme d'entretiens individuels, d'observations en classe ou d'un bilan psychologique.
- Il est précisé que ces interventions constituent une mission d'accompagnement éducatif et psychologique au sein de l'école et ne s'apparentent pas à une consultation clinique ou thérapeutique (soin).
- Le recueil du consentement est effectué en tenant compte de l'avis du mineur, selon son âge et son degré de maturité.

Confidentialité et transmission d'informations

- Le PsyEN est tenu au respect du secret professionnel concernant les échanges avec l'élève.
- Autorisation de transmission d'informations ou de comptes-rendus aux membres de l'équipe éducative : [] Oui / [] Non.
- La confidentialité des échanges est garantie dans le respect du cadre légal en vigueur.

Droits des responsables légaux et protection des données (RGPD)

- Le consentement peut être révoqué à tout moment, par écrit, sans avoir à justifier de motif.
- Conformément au RGPD, les données personnelles recueillies sont traitées dans un cadre strict précisant la finalité, la durée de conservation et les modalités d'accès.
- Les titulaires de l'autorité parentale disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations collectées.

Engagement et signatures

- Je soussigné(e), titulaire de l'autorité parentale, autorise l'intervention du PsyEN auprès de mon enfant.

- Fait à : [Lieu], le : [Date].

- Noms, prénoms et signatures des titulaires de l'autorité parentale (père, mère ou tuteur légal) :
[Signatures]